Image not found or type unknown

Pendant combien d’années en arrière, l'IRCEC peut remonter ?

Par **Puntilla**, le **15/05/2017** à **10:41**

Bonjour, j'aimerai savoir combien d'années en arrière, l'IRCEC organisme de retraites complémentaires privée peut remonter afin de me réclamer des cotisations ?

Par **morobar**, le **15/05/2017** à **18:45**

Bonjour,
En fait la question ne présente que peu d'intérêt.
La prescription est de 2 années.
Mais les retraites complémentaires s'étoffent en accumulant des points de retraite via les cotisations.
En l'absence de paiement il n'y aura pas de points acquis.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés